



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2025.59

### L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 19 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 13 mai 2025**

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DU PARC DE LA KAMOURASKA

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH

**Etaient absents représentés :** Procuration de Guy PATRIS à Nadège ANCHISI, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Denis JUGET, Yannick LE PRIOL, Daniel FAVARIO, Joanny DEGUIN, José Fernando RUIZ, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

**Secrétaire de séance :** Françoise MAGDELAINE

A proximité du Foron, la ville aménage rue de Vernaz un nouveau parc entre le quartier prioritaire du Chalet et l'EHPAD de la Kamouraska.

Le projet de parc a été mené en collaboration avec Annemasse-Agglomération, Haute-Savoie Habitat, le SYANE et le Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents et en concertation avec les associations et habitants.

Le parc comprendra 3 ambiances : un espace convivial pour l'organisation d'événements, un espace sportif en plein air et un espace nature pour se ressourcer.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Aménagements paysagers
2	Serrurerie

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lots	Tranches	Désignation
1	TF	Travaux d'aménagements paysagers
	TO 001	Extension d'entretien des végétaux
2	TF	Serrurerie

L'analyse des offres a été réalisée par ADP Concepteur de Paysages, maître d'œuvre de l'opération.

Il ressort du rapport d'analyse des offres que les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots sont les suivantes :

Lots	Désignation	Attributaire proposé	Montant offre retenue après négociations éventuelles en € HT
1	Aménagements paysagers	Groupement TP ALPIN / SD ENVIRONNEMENT /KOMPAN (mandataire : TP ALPIN)	625 428,59 décomposé comme suit : TF : 583 229,59 PSE 1 : 16 800,00 PSE 4 : 3 399,00 PSE 5 : 22 000,00
2	Serrurerie	URBENCEA	62 215,00

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R.2185-2 du Code de la commande publique ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des offres réalisée par le Maître d'œuvre conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 23 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN - BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - ANCHISI - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - CURTIL - PATRIS - PIGNY A. - PIGNY R. - FOURNIER - SIMULA - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - MULLER - BARBOTIN - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH)

**Article 1 :** **ATTRIBUE** les lots comme suit :

- lot n° 1 au groupement d'opérateurs économiques TP ALPIN / SD ENVIRONNEMENT /KOMPAN pour le montant de la tranche ferme de 583 229,59 € HT avec la PSE 1 de 16 800,00 € HT, PSE 4 de 3 399,00 € HT et PSE 5 de 22 000,00 € HT soit pour un montant total de 625 428,59 € HT soit 750 514,31 € TTC.
- lot n° 2 à la société URBENCEA pour un montant de 62 215,00 € HT soit 74 658,00 € TTC.

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tous les marchés de travaux avec les attributaires et pour les montants précités.

**Article 3 :** **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**Article 4 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

28/5/25

- de sa mise en ligne le :

2/6/25

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE